

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2019**

<b>Nombre de membres</b>  En exercice : 54 Présents : 31 Votants : 34 Suffrages exprimés : 34  <b>Vote</b>  Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Maraussan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p><b>Présent(e)s titulaires</b> : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Benoît D'ABBADIE, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Hervé OBIOLS, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Luc ZENON, conseillers syndicaux.</p> <p><b>Présent(e)s suppléant(e)s</b> : Mesdames et Messieurs Christine ANTOINE, Edith FABRE, René GARCIN, Alain GRENIER, Bernard SAUCEROTTE, conseillers syndicaux suppléants.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats</b> : Messieurs Pierre CROS, Michel HERAIL, Robert MENARD, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs, Alain CARALP, Luc ZENON, Benoît D'ABBADIE, conseillers syndicaux.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s</b> : Madame et Messieurs, Gwendoline CHAUDOIR, Jordan DARTIER, Jacques GRANIER, Stéphane PEPIN-BONNET, Alain VOGEL-SINGER, conseillers syndicaux.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s</b> : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Dominique BIGARI, Nataly DARTIGUELONGUE, Bruno ENJALBERT, Alexandra FUCHS, Robert GAIRAUD, Dominique GARCIA, Robert GELY, Stéphane HUGONNET, Pascale LAUGE, Michel LOUP, Jean-Claude MARCHI, Jean-Pierre PEREZ, Christine PRADEL, Edgar SICARD, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS et Philippe VIDAL, conseillers syndicaux.</p> <p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Serge PESCE</p>
<b>Date de convocation</b>  12 DECEMBRE 2019	<p><b>OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020</b></p>
<b>Date de transmission en sous-préfecture</b>  .....	<p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p>
<b>Date d'affichage</b>  .....	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 stipulent que:</p> <p>« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.</p> <p>Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.</p> <p>Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».</p>
<b>Délibération</b>  <b>N° 2019-12</b>	
<b>Contrôle de légalité</b>	



L'article L5211-36 du CGCT rend applicable aux EPCI les dispositions de l'article L.2312-1 et précise que « Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ».

L'article D.2312-3 créé par Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (art.1), complété par le II de l'article 13 de la LFPF du 22 janvier 2018, définit le contenu du rapport du DOB.

Il vous est donc proposé après en avoir débattu :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2020, sur la base du rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité  
Ainsi délibéré à Maraussan, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Gilles D'ETTORE



# ANNEXE RAPPORT 2

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020



# SCOT DU BITERROIS

Rapport d'Orientations Budgétaires 2020  
Comité Syndical du 19/12/19

*Syndicat mixte du SCOT du Biterrois*

ICOSIUM/M3E  
9 rue d'Alger - 34500 Béziers  
Tél. : 04 99 41 36 20  
Fax : 04 99 47 00 65  
[contact@scot-biterrois.fr](mailto:contact@scot-biterrois.fr)  
[www.scot-biterrois.fr](http://www.scot-biterrois.fr)

## Table des matières

<b>I. BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2019</b>	<b>2</b>
<b>A. LA GESTION ET LA COMMUNICATION</b>	<b>2</b>
<b>B. L'ETAT D'AVANCEMENT DES MISSIONS</b>	<b>2</b>
1. <i>La mise en œuvre du SCoT exécutoire</i>	2
2. <i>L'observatoire et l'évaluation du SCoT</i>	3
3. <i>Le Système d'Information Géographique (SIG)</i>	3
4. <i>La révision du SCoT (vers le SCoT2B)</i>	4
<b>II. LES ORIENTATIONS 2020</b>	<b>5</b>
<b>A. OBJECTIFS ET FEUILLE DE ROUTE</b>	<b>5</b>
1. <i>Objectifs stratégiques</i>	5
2. <i>Objectifs de gestion</i>	5
<b>B. PLAN D'ACTION 2020 ET PLANNING</b>	<b>5</b>
<b>III. EXECUTION DU BUDGET 2019 ET PREVISIONS BUDGETAIRES 2020</b>	<b>8</b>
<b>A. BILAN 2019</b>	<b>8</b>
1. <i>Fonctionnement</i>	8
2. <i>Investissement</i>	9
3. <i>Résultat prévisionnel</i>	9
<b>B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2020</b>	<b>10</b>
1. <i>Objectifs de gestion</i>	10
2. <i>Prévisionnel</i>	10



## I. BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2019

### A. LA GESTION ET LA COMMUNICATION

#### ACTIONS ACHEVEES

- Réalisation d'un film sur les « Patrimoines » du territoire du SCoT.
- Réalisation d'outils de communication grand public (affichage et parutions presse).
- Charte graphique du document final.

#### ACTIONS EN COURS

- Mise en place des Comités Syndicaux et des Bureaux :
  - 4 Comités Syndicaux
  - 4 Bureaux
  - 30 actes
- Poursuite des travaux des commissions de suivi, et réunions pour la révision (nombre de réunions : 15) ;
- Maintenance et développement du site internet du Syndicat ;
- Correction et mise en page du Diagnostic ;
- Correction et mise en page du Document d'Orientation et d'Objectifs.

### B. L'ETAT D'AVANCEMENT DES MISSIONS

#### 1. La mise en œuvre du SCoT exécutoire

#### ACTIONS ACHEVEES

- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations préalables avec les communes et EPCI, et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents. Estimation du nombre de déplacements sur site: 120
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple, nombre de dossiers traités: 5
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour notes d'observations, nombre de dossiers traités: 12
- Instruction des autorisations de construire dans le cadre de l'accompagnement du SCoT aux services instructeurs des EPCI : 4
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale (pour passage en CDAC), nombre de dossiers traités: 6.

#### ACTIONS EN COURS

- Instruction de dossiers d'urbanisme pour avis simple et notes d'observations ;
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale pour passage en CDAC ;
- Accompagnement des communes en amont des démarches ou procédures, conseils en matière de contenu des cahiers des charges, expertises, avis juridiques, etc... ;

- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations préalables avec les communes et EPCI, et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents ;
- Intervention en séminaire des acteurs de l'observation des territoires pour y apporter et partager les expériences du Syndicat en matière de mise en œuvre et d'évaluation des SCoT ;
- Travail collaboratif étroit et rôle de facilitateur entre les communes, la DDTM, les chambres consulaires et les bureaux d'études dans le cadre de la mission d'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs procédures d'urbanisme.

## **2. L'observatoire et l'évaluation du SCoT**

### **ACTIONS ACHEVEES**

- Exploiter les bases de données d'occupation des sols sur tout le territoire du SCoT en 2001, 2012 et 2015, afin d'observer et d'analyser les effets du SCoT sur le territoire en matière de consommation foncière, d'évolutions de densité de logement/ha...
- Etude précise du potentiel de densification qui soit actualisable.
- Amélioration de la plateforme du site internet pour rendre la donnée plus accessible.
- Elaboration du bilan rendue nécessaire par l'article L143-28 du code de l'urbanisme qui dispose de procéder à une analyse des résultats de l'application du SCoT au terme d'un délai de 6 ans. La délibération adoptant le bilan est intervenue le 7 octobre 2019 soit moins de 6 ans avant l'application exécutoire du SCoT (11 octobre 2013). L'analyse a été communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement le 10 octobre 2019. Ce bilan conclut à la reconduction du SCoT exécutoire en intégrant la révision générale en cours.

### **ACTIONS EN COURS**

- Mise à jour de la donnée d'occupation des sols avec le millésime 2018.

## **3. Le Système d'Information Géographique (SIG)**

### **ACTIONS ACHEVEES**

- Définition d'une enveloppe urbaine partagée avec les techniciens et l'Etat permettant de définir les contours des villes et villages du territoire.
- Définition du potentiel de densification sur les terrains non bâtis et bâtis.

### **ACTIONS EN COURS**

- Production des cartographies pour le Document d'Orientation et d'Objectifs.

#### 4. La révision du SCoT (vers le SCoT2B)

##### **ACTIONS ACHEVEES**

- Construction de scénarios prospectifs sur la consommation foncière dont modèle de densité.
- Bilan et présentation des éléments sur ressource en Eau.
- Réalisation, présentation et diffusion d'une proposition de la Trame Verte et Bleu.

##### **ACTIONS EN COURS**

- Poursuite du plan de concertation et de communication.
- Travail en régie sur les volets : armature territoriale, logement. L'équipe interne du Syndicat est mobilisée sur cette partie et travaille en collaboration avec les techniciens des EPCI.
- Participation au projet de recherche sur le littoral porté par le professeur Alexandre Brun et financé par la Fondation de France. D'une durée de 3 ans (2017-2019), il a pour périmètre initial le littoral du SCoT.
- Pilotage et suivi des études menées par les prestataires sur les volets externalisés:
  - Complémentaire potentiel Energies Renouvelables ;
  - Paysage ;
  - Assistance juridique.
- Travail sur les indicateurs d'évaluation à inscrire dans le futur schéma.
- Organisation et rédaction du Rapport de Présentation suite à la finalisation d'une grande partie du diagnostic.
- Participation active à la concertation régionale pour l'élaboration du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).
- Rédaction des objectifs et orientations du DOO.
- Participation à l'InterSCoT Sud Méditerranée, dont l'organisation d'une réunion technique sur notre territoire.
- Réflexion sur l'espace littoral.

##### **ACTIONS NON ACHEVEES**

- Finalisation d'une version DAAC et volet commerce dans le DOO ;
- Présentation du projet aux PPA et aux habitants avant arrêt ;
- Lancement de l'enquête publique.

## II. LES ORIENTATIONS 2020

### A. OBJECTIFS ET FEUILLE DE ROUTE

#### 1. Objectifs stratégiques

- Se donner les moyens et les outils pour que le SCOT soit de plus en plus un dispositif au service du territoire et de son développement, répondant aux attentes et objectifs des élus et aux besoins des collectivités ;
- Permettre les consultations et les partenariats les plus larges possibles pour faire remonter les besoins du terrain, consulter les Maires et les Présidents des EPCI, prendre en compte leurs attentes pour favoriser l'échelon local tout en respectant les contraintes légales et l'harmonisation sur l'ensemble du territoire ;
- Continuer à développer concertation et partenariat, par la communication et les dispositifs participatifs ;
- Renforcer le rôle de conseil et d'aide à la décision du Syndicat : mise à disposition de toutes les collectivités par le biais du SIG de données, d'analyses, de cartes et de statistiques ;
- Produire les derniers documents nécessaires à l'élaboration du futur schéma, avec finalisation de la rédaction et accompagnement pour en assurer la sécurité juridique.

#### 2. Objectifs de gestion

- Optimiser le montant des participations demandées aux EPCI ;
- Maintenir les effectifs au niveau de l'année 2018 soit 6,5 postes occupés, et ce, jusqu'à la fin de la révision du SCOT, et poursuivre les contrats de mutualisation et de vacations actuellement mis en place.

### B. PLAN D'ACTION 2020 ET PLANNING

L'exercice 2019 sera marqué notamment par la poursuite des travaux de la révision, l'accompagnement des collectivités en matière de conseil et d'instruction.

En 2019, le Syndicat Mixte devra poursuivre à la fois :

- Ses missions de suivi, de mise en œuvre, d'évaluation, de communication et d'accompagnement de ses partenaires par rapport au SCoT exécutoire ;
- Ses missions d'études, de concertation et de communication par rapport à la révision du SCoT.



Les actions principales de l'année 2020 sont :

- Mise en œuvre
  - Poursuivre les démarches d'information et de sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT (BE, Services Etat, collectivités, ...) ;
  - Animer et poursuivre les travaux de la Commission Urbanisme ;
  - Suivre et traiter les dossiers d'autorisation d'urbanisme et commerciaux ;
  - Accompagner les communes/EPCI dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme (conseils, expertises, participation à la définition des enjeux, être force de propositions) ;
  - Poursuivre l'information sur des démarches innovantes et durables ;
  - Alimenter et actualiser régulièrement les tableaux de bord.
  
- La révision du SCoT
  - Traiter les retours sur le PADD des PPA et partenaire ;
  - Intégrer les éléments du SRADDET ;
  - Finaliser la rédaction des orientations et objectifs du DOO ;
  - Finaliser le Rapport de Présentation ;
  - Finaliser la rédaction de l'évaluation environnementale ;
  - Effectuer une relecture juridique des documents produits via l'accompagnement prévu dans le marché avec le cabinet d'avocats ;
  - Actualiser les données sur l'occupation du sol, avec la mise à jour du millésime 2018 qui pourra être produit et ainsi venir compléter les 3 autres déjà réalisés (pour 2001, 2012 et 2015), outil indispensable pour le suivi de la consommation des espaces agricoles et naturels ;
  - Compléter la donnée sur la valeur agronomique des sols qui couvre actuellement 83 communes sur les 87 du SCoT ;
  - Réaliser un focus sur l'espace Littoral (retranscription de la loi Littoral) ;
  - Continuer la démarche participative de co-construction avec les EPCI, notamment par la programmation régulière de réunions techniques ;
  - Communiquer et produire des supports, conférences, séminaires, ateliers et/ou expositions ;
  - Présenter aux PPA et aux habitants le projet avant arrêt ;
  - Arrêt du projet.

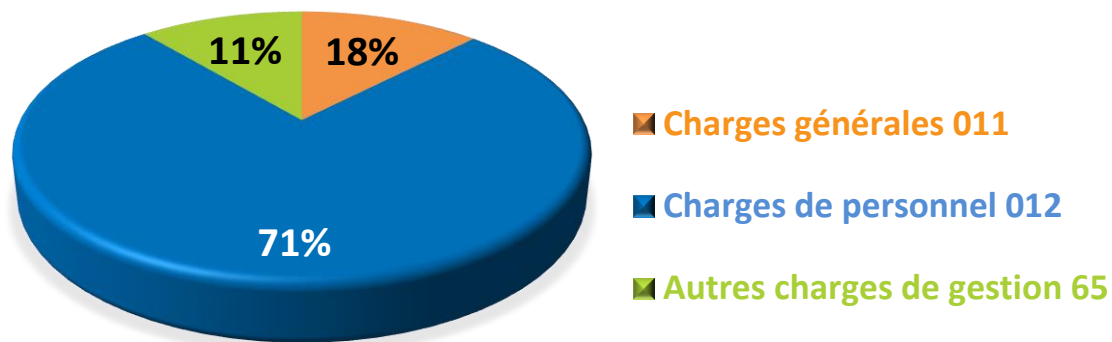
- Communication/Concertation : Il s'agit d'un objectif prioritaire permettant de favoriser la co-construction et l'échange d'informations, simplifier les messages et d'améliorer l'image du SCoT et sa notoriété :
  - Maintenir le site internet : faciliter l'accès aux informations, données et documents de travail, à la cartographie ;
  - Création et utilisation de nouveaux outils de communication internes au Syndicat ou grand public : plaquettes d'informations, affiches, kakémonos, vidéos, reportages photos, lettre d'information ;
  - Mise en place d'outils d'animation pour la concertation : conférences, séminaires, réunions publiques, commissions territoriales, exposition photo, ateliers, sortie terrain.

### III. EXECUTION DU BUDGET 2019 ET PREVISIONS BUDGETAIRES 2020

#### A. BILAN 2019

Le budget total 2019 a été voté pour un montant de 857 997,06 € en section de fonctionnement et 416 092,99 € en section d'investissement.

#### REPRESENTATION DES CHARGES GENERALES DE 2019



#### 1. Fonctionnement

##### EN DEPENSE

Chapitre	Libellé	Budget global 2019	Prévision CA 2019
011	Charges à caractère général	147 800	76 000
012	Charges de personnel	360 000	311 000
65	Autres charges de gestion courante	60 000	49 000
67	Charges exceptionnelles	7 678	0
022	Dépenses imprévues	44 000	0
<b>Dépenses réelles</b>		<b>619 478</b>	<b>436 000</b>
023	Virement à la section d'investissement	158 519	0
042	Dotations aux amortissements	80 000	79 236
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>857 997</b>	<b>515 326</b>

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2018 (-8%), en particulier les dépenses de personnel (-8%) et les dotations pour provisions pour risques constituées en 2018 pour un montant de 30 000 €, reprises en 2019. Elles permettent de dégager à nouveau un excédent important.

**EN RECETTE**

Chapitre	Libellé	Budget global 2019	Prévision CA 2019
013	Atténuation de charges	0	2 783
74	Dotations et Participations	499 678	499 678
75	Produits de gestion	0	1
77	Produits exceptionnels	0	1 500
78	Reprise sur provisions	30 000	30 000
<b>Recettes réelles</b>		<b>529 678</b>	<b>533 962</b>
002	Excédent antérieur reporté	326 519	326 519
042 - 777	Amortissement subventions	1 800	1 793
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>857 997</b>	<b>862 274</b>

Le montant des participations des EPCI est de 499 678,20 €, sur la base de 1,80 € par habitant. Les recettes de fonctionnement sont supérieures aux prévisions du BP du fait de la reprise sur provisions de 30 000 € votée en Décision Modificative n°1.

## 2. Investissement

**EN DEPENSE**

Chapitre	Libellé	Budget 2019	Prévision CA 2019
20	Etudes SCoT + Logiciels	195 000	99 187
21	Immobilisations corporelles	219 293	4 075
040 - 139	Amortissement des subventions	1 800	1 793
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>416 093</b>	<b>105 055</b>

L'AP a été réalisée à hauteur de 51,7%, les études seront pratiquement toutes terminées en 2019. Cependant, on constate un décalage dans les plannings de réalisation et de paiement, surtout dans le lancement des enquêtes publiques et des mises à jour des bases de données d'occupation des sols et agricoles, d'où un réalisé 2019 inférieur aux prévisions.

**EN RECETTE**

- FCTVA pour un montant de 25 097 €, en forte hausse par rapport à 2018 et supérieur aux prescriptions du BP
- Solde de la subvention de l'agence de l'eau pour 20 916 €
- Dotations aux amortissements pour 79 326 €
- Résultat d'investissement reporté de 2018, pour 145 874 €, en baisse par rapport au CA 2018 (-25%)

## 3. Résultat prévisionnel

- Excédent de fonctionnement d'environ 346 900 € en hausse de 6,3% par rapport à 2018
- Excédent d'investissement d'environ 166 10 € en hausse de 13,9%

## B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2020

### 1. Objectifs de gestion

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et dégager, grâce à l'autofinancement de la section de fonctionnement et aux résultats d'investissements reportés, les financements des études liées à la révision du SCOT ;
- Réduire la participation par habitant des EPCI par rapport au niveau de 2019 de 11,1% soit 1,60 € par habitant ;
- Terminer la révision du SCOT en réalisant les dernières études et les enquêtes dont le financement est prévu dans l'AP « études conduites dans le cadre de la révision du SCOT ». Le syndicat n'a pas d'autre engagement pluriannuel ni aucun endettement.

La gestion du personnel :

Le SCOT emploie actuellement 6 agents, tous statuts confondus qui se répartissent de la façon suivante :

- o Structure des effectifs : 3 Titulaires + 3 Contractuels sur postes permanents
- o Quotité de temps : 4 agents à temps complet + 1 agent à 50% + 1 agent à 80%
- o Parité : 2 femmes + 4 hommes

Un contractuel ayant réussi le concours d'ingénieur territorial, il sera nommé en 2020.

Un second contractuel ayant 6 ans d'ancienneté en tant qu'attaché passera en contrat à durée indéterminée (CDI) au mois d'août 2020.

Enfin un agent contractuel réintègrera sa mairie d'origine et sera mis à disposition du SCOT pendant les 8 premiers mois de 2020 pour parachever la communication et la concertation nécessaires dans le cadre de la révision du SCOT.

Les principaux éléments de rémunération :

<b>Charges de personnel prévues en 2020</b>	<b>360 000</b>
Dont: Traitements indiciaires	165 000
Régimes indemnitaires et bonifications indiciaires	41 000
Traitements non indiciaires (vacations, supplément familial et indemnités diverses)	41 000

### 2. Prévisionnel

Pour le budget 2020, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en baisse d'environ 0,8% par rapport au BP 2019.

- Le chapitre 011 - dépenses à caractère général – est en très légère baisse par rapport au BP 2019 (-0,7%), compte tenu du réalisé pour 2019 et des besoins prévus pour 2020.
- Les charges de personnel restent stables, à effectif permanent constant.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont maintenues au même niveau qu'en 2019 ; il s'agit principalement des indemnités des élus.



- La participation par habitant des EPCI est diminuée de 11,1% par rapport au niveau de 2019 et sera de 1,60 € par habitant. Les montants précis des participations de chaque EPCI seront connus début 2020 lors de la parution des chiffres officiels de la population à prendre en compte pour 2020. De ce fait la recette globale pour le SCOT devrait être en baisse de l'ordre de 10%, malgré l'évolution attendue des chiffres de la population du territoire (qui a évolué de +1 % entre 2018 et 2019).

Cette recette, ajoutée à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2019, permettra de couvrir les besoins de crédits de fonctionnement 2020 et de dégager de l'autofinancement. Les dépenses d'investissement correspondent au coût des études qui seront réalisées en 2020, auxquelles s'ajoutent des dépenses en matière d'informatique et de matériel.

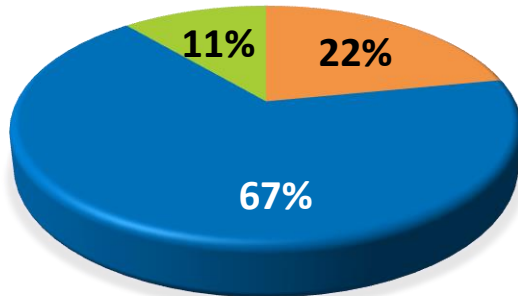
L'enveloppe de l'AP « études conduites dans le cadre de la révision du SCOT » devrait être quasiment soldée en 2020. Les crédits de paiement pour 2020 s'élèveront à 195 000 € pour financer les dernières études à réaliser, les enquêtes publiques, la communication et l'accompagnement juridique. Le montant total des dépenses sur AP au 31/12/2019 devrait s'élever à 383 547 €. Compte tenu du montant de dépenses prévues en 2020, l'enveloppe globale de l'AP, actuellement fixée à 500 000 €, devrait être portée à environ 580 000 €, lors du vote du BP 2020.

Les dépenses d'investissement seront financées par l'autofinancement de la section de fonctionnement et par les résultats d'investissements reportés.

Les crédits à inscrire en 2020 sur les principaux chapitres de dépenses et recettes directes seront de l'ordre de :

**EN FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général (011)	117 000	Participation des EPCI (74)	448 000
Charges de personnel (012)	360 000		
Autres charges de gestion (65)	60 000	Excédent de fonctionnement reporté (002)	347 000
Charges exceptionnelles (67) & Dépenses imprévues (022)	48 000		
Virement + Amortissement	216 000	Amortissement subvention	6 000
	<b>801 000</b>		<b>801 000</b>

**PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**
**BP 2020**


- Charges générales
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion

**EN INVESTISSEMENT :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Immobilisations Incorporelles (20) Dont AP : 195 000	225 000	Résultat d'investissement reporté (001)	166 100
Immobilisations corporelles (21) dont matériel, informatique, mobilier et divers 15 000)	170 600	Virement + Amortissement	216 000
Amortissement subvention	6 000	FCTVA	19 500
	<b>401 600</b>		<b>401 600</b>